

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-huit mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/03/2014

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (17) à l'exception de Christine LEFORT LECORVEC et Christophe PERRENOT.

M. François GRAVIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Décisions du maire,**
- 2. Urbanisme / DIA,**
- 3. CAVARO : Modification statuts (prise de compétence Mobilier Urbain),**
- 4. Finances :**
 - **Compte de gestion**
 - **CA**
 - **Constatation et affectation des résultats**
 - **DM**
 - **Durée des amortissements,**
- 5. Personnel – Régime indemnitaire,**
- 6. Rapport Médiathèque,**
- 7. Autorisation de dépôt demande Urbanisme : création de 2 classes**
- 8. Questions diverses**

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du maire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris des décisions depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
09/2014	20/02/2014	DIA VENTE CAPR / TICE
10/2014	07/03/2014	MODIFICATION RÉGIE AVANCES FRAIS POSTAUX ET DIVERS
11/2014	18/03/2014	DIA VENTE CZYZ / LAURENT
12/2014	18/03/2014	DIA VENTE DAT / SAID
13/2014	18/03/2014	DIA VENTE DAT / ARSLAN
14/2014	18/03/2014	DIA VENTE DAT / COUSTELIN

15/2014	18/03/2014	DIA VENTE OTHOMENE / MOMBARD

Le conseil municipal prend acte. Pas d'observations.

2. Urbanisme / DIA

Monsieur Gilbert PALLAIS, donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

3. CAVARO : Modification statuts (prise de compétence Mobilier Urbain)

Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur ce sujet,
Monsieur le Maire précise que la décision sera réputée favorable dans un délai de trois mois.

4. Finances :

- Approbation du compte de gestion 2013 Budget Général :

Le Conseil Municipal :

⇒ Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget général de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 pour le Budget général,

⇒ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

1. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

2.

- Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Vote du Compte Administratif 2013 :

Après que Monsieur le Maire ait présenté le compte administratif de sa gestion pour l'exercice 2013, il quitte la salle et donne la présidence à Monsieur MOMBARD, conseiller municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

VOTE sans réserve et à l'unanimité le compte administratif 2013 qui lui est présenté et qui fait apparaître les résultats cumulés suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1.566.079,76 €	1.738.379,04 €
RECETTES	1.857.544,04 €	2.112.749,94 €

- Constatation et affectation des résultats

- **Décision Modificative :**

- Durée des amortissements :

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 1997 il avait été décidé d'opter pour le rattachement des charges et produits à l'exercice.

Il présente la liste des biens acquis en 2013 à amortir dans les années à venir et demande aux membres présents de décider des durées d'amortissement pour celles qui n'étaient pas encore fixées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la nature des biens à amortir, acquis en 2013,

Décide, à l'unanimité, de fixer ainsi les durées, pour le **budget principal** :

NATURE DU BIEN A AMORTIR	DUREE
Matériel dont le montant n'excède pas 800.00 €	1 an
Matériels cantine	2 ans
Matériels service technique	2 ans
Matériels informatique	2 ans
Petits mobiliers	2 ans
Logiciels	2 ans
Mobilier urbain	5 ans
Illuminations de Noël	5 ans
Mobilier salle des fêtes	5 ans
Coffret étanche local bicross	5 ans
Massif béton (pour panneau affichage lumineux)	5 ans
Panneau d'affichage lumineux	5 ans
Convecteur local du bicross	5 ans
Four (Atelier des collines)	5 ans
Baie vitrée double vantaux (atelier)	5 ans
Radars pédagogique	5 ans
Store salle de repos Maternelle	5 ans

Décide, à l'unanimité, de fixer ainsi les durées, pour le **budget eau** :

NATURE DU BIEN A AMORTIR	DUREE
Création de 2 voiries avec réseaux Zone AUo – Champs Marchand : Travaux + MO	50 ans
Extension réseau eau (lot les Tilleuls)	50 ans

Décide, à l'unanimité, de fixer ainsi les durées, pour le **budget assainissement** :

NATURE DU BIEN A AMORTIR	DUREE
Création de 2 voiries avec réseaux assainissement Zone AUo - Champs Marchand : Travaux + MO	50 ans

5. Personnel – Régime indemnitaire :

Monsieur le maire rappelle aux membres présents l'enveloppe budgétaire allouée par la Préfecture à la commune pour couvrir les frais de mise sous pli de la propagande électorale,

Vu le décret 91-875 du 06/09/1991 modifié,

Vu le décret 97-1223 du 26/12/1997 modifié par le décret 2012-1457 du 24/12/2012,

Vu l'arrêté ministériel du 24/12/2012, instituant l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP), pour les agents territoriaux,

Compte tenu du surcroît de travail demandé à plusieurs agents dans le cadre de la commission de propagande pour le 1^{er} tour des élections municipales 2014, il propose aux membres présents de redéfinir les éléments du régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des textes précités, décide :

de fixer ainsi les grades bénéficiaires et les montants de référence de l'IEMP allouée aux agents communaux titulaires, stagiaires et non-titulaires qui auront participé aux opérations de la commission de propagande pour les élections municipales 2014 (1^{er} tour) :

Grades	Montant annuel de référence
Adjoint Administratif 1 ^e classe	1.153 €
ETAPS	1.492 €
Attaché Principal	1.492 €

Le coefficient multiplicateur est de 1 pour tous les grades. L'indemnité individuelle sera versée avec le salaire du mois de mars, les montants individuels seront précisés par décision du maire, Les crédits nécessaires sont suffisants au budget de l'exercice.

6. Rapport Médiathèque :

Monsieur VALLET présente le rapport de la directrice : le service fonctionne bien.

Monsieur VALLET fait le constat que la construction de la médiathèque est une parfaite réussite, il salue à plusieurs reprises le travail de Lydie GARNIER, directrice de cet équipement, et précise qu'elle a démontré ses compétences lors de la conférence sur la 1^o guerre mondiale de la semaine dernière.

Les acquisitions d'ouvrages progressent (budget de 7000 €), 10.000 prêts en 2013 (contre 2000 à l'ancienne bibliothèque).

François GRAVIER indique qu'une soirée « Lecture publique » est prévue début avril.

7. Autorisation au maire de déposer une Déclaration Préalable pour le réaménagement de l'ancienne cantine :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'impérieuse nécessité de créer deux nouvelles salles de classe dans le groupe scolaire de Mours, afin de répondre aux besoins, compte tenu de l'évolution des effectifs d'enfants à scolariser dès la rentrée prochaine. Cela permettra en plus d'affecter des locaux plus adaptés aux enfants scolarisés dans l'ancienne école car celle-ci ne répond plus aux normes de sécurité exigées.

Une nouvelle cantine a été construite à proximité, entre le groupe scolaire et le gymnase, les travaux sont sur le point d'être achevés.

Il convient maintenant de réhabiliter l'ancienne cantine en deux salles de classe.

Monsieur le Maire présente une esquisse et demande aux élus présents de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'aménagement de deux nouvelles salles de classe dans l'ancienne cantine,

APPROUVE le projet qui lui est présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable relative à ce dossier, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

DIT que les crédits sont suffisants au compte 2313.

8. Questions diverses :

- **AVENANT N° 3 AU MARCHE DE CREATION DE 2 VOIRIES AVEC RESEAUX ET UN BASSIN DE RETENTION – SECTEUR CHAMPS MARCHANDS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les marchés signés pour la création de deux voiries avec réseaux et un bassin de rétention – Secteur Champs Marchands à Mours.

Il expose qu'il convient de reprendre et rénover le revêtement de surface, sur une voie connexe à celles créées, dans ce marché de travaux, afin de livrer un ouvrage totalement fonctionnel ; la surface à traiter est de 450 m² supplémentaire.

Après avoir pris connaissance des projets d'avenants n°3 joint en annexe, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,

Vu le Code des Marchés Publics,

ACCEPTE l'augmentation du montant du marché de travaux, compte tenu de l'objet de l'avenant, dans les proportions suivantes :

	LOT unique	
	HT	TTC
Montant initial du marché	586.000,00 €	703.200,00 €
Montant du marché après passation des avenants n° 1 et 2	+ 38.886,19 €	+ 46.663,43 €
Avenant n° 3	+ 14.656,95 €	+ 17.588,34 €
Nouveau montant du marché	639.543,14 €	767.451,77 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 3 aux marchés signés avec l'entreprise CLAVEL, attributaires du lot unique du marché,

DIT que les crédits nécessaires pour les travaux et la maîtrise d'œuvre sont prévus au budget de l'exercice.

- Travaux de la cantine : les travaux avancent, la réception est prévue dans 8 à 15 jours. Un aménagement extérieur est prévu, de l'école au nouveau local (au lieu de l'entrée par la porte de service pour les personnes handicapées). Le déménagement pourrait avoir lieu fin avril, pendant les vacances. Les travaux des nouvelles classes pourraient commencer le 15/05/2014.

L'aménagement du plateau sportif fera l'objet d'un marché public. Le cahier des charges est à l'étude, cet équipement devrait être opérationnel à la rentrée de septembre 2014.

- Un avenant va devoir intervenir pour les travaux de voirie quartier Champs Marchands (4 à 5.000 € pour l'entreprise CLAVEL), cela sera confirmé la semaine prochaine (en raison de la problématique « réseau eaux pluviales »).
- Demain commémoration du 19 mars. Rendez-vous au Monument aux Morts.
- Patrick CARLIN indique que des émanations très désagréables sont ressenties devant chez Mme ORARD. Plusieurs élus ont pu le constater. Cela se produit très épisodiquement et pendant un court laps de temps. Alain VALLET a rencontré Mme ORARD qui avait signalé ce problème. Un curage de l'égout va être effectué la semaine prochaine.

Alain VALLET clos la séance par des remerciements à tout ce conseil municipal, il se dit fier de ce mandat. Ces 6 ans ont passé très vite. L'action de cette équipe a bien sûr bénéficié du très bon bilan laissé par l'équipe précédente.

François GRAVIER déclare qu'à l'issue de sa 31^{ème} année de mandat municipal il ressort avec une grande satisfaction – il se retire aussi passionné qu'en 1983. Grâce à son engagement et son implication il a permis à deux futurs maires (et peut être même 3 !) de s'engager dans l'action municipale. Désormais il précise qu'il va s'impliquer dans l'action humanitaire, mais il reste moursois, membre de plusieurs associations donc toujours un peu dans la vie du village de Mours.

La réunion se clôture par une invitation du maire à partager un repas.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Le Maire,

Les conseillers municipaux :

